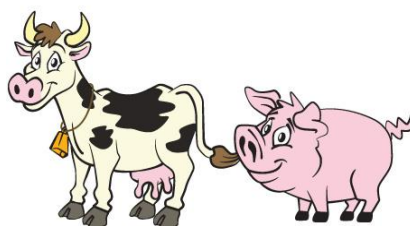
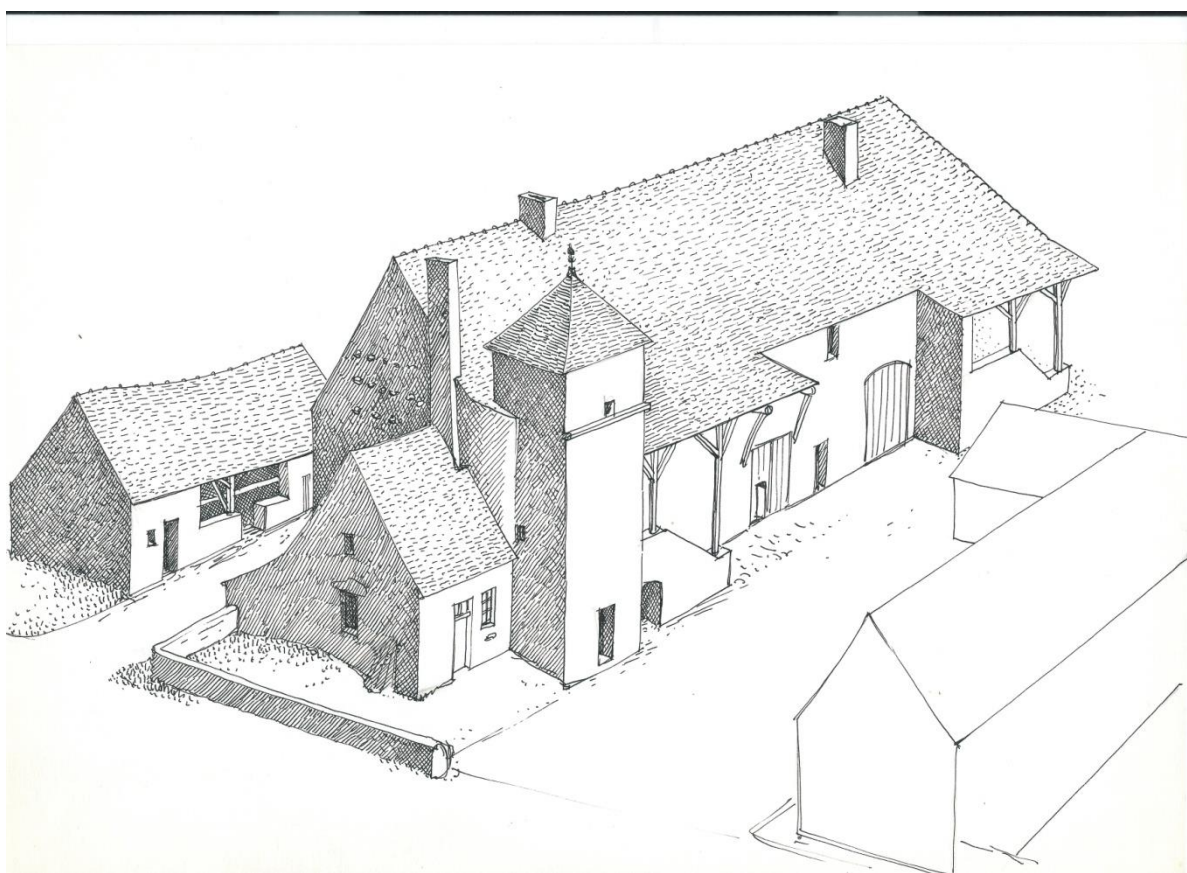


Saint-marcelin

de cray



**BULLETIN
MUNICIPAL
N°11
FEVRIER
2015**



Maison de caractère de Saint Marcelin

Mairie – Le Bourg – 71460 Saint Marcelin de Cray

Téléphone : 03 85 24 64 23 – Fax : 03 85 24 64 42

Email : saintmarcelin@wanadoo.fr

Ouvert les mardi et vendredi de 14 h à 17 h

Secrétaires: Mesdames Danielle SAVIN et Amélie CHAUDAT

LE MOT DU MAIRE

JE SUIS
CHARLIE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Ce bulletin municipal me permet aujourd'hui de vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder lors des élections municipales du 23 mars 2014.

Ce début d'année a été marqué par les évènements tragiques des 7 et 9 janvier 2015 où 17 personnes de toutes sensibilités, religions ont été assassinées par le fanatisme.

Je souhaite que les valeurs républicaines perdurent, comme ça a toujours été le cas, dans notre commune.

Je souhaite au nom du conseil municipal, une très bonne année 2015 à tous.

Le maire
Michel THIEBAUD

Le nouveau conseil municipal

De gauche à droite : Anne BERTHELIN, Jaap MAARTENSE, Gérard LEBAUT (1^{er} adjoint), Robert GOYARD, Véronique MONCHAL–NIEDERITS, Nicolle VERON, Manon CHEVROT, Michel THIEBAUD (maire), Olivier BRUNEL (2^{ème} adjoint), Laurence FAULIN, Cédric TETARD.



8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Comme chaque année les commémorations du 8 mai et 11 novembre ont eu lieu au monument aux morts. Cette année, le 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre 1914-1918 a été célébré dans tout le pays.

Comme chaque année également, la célébration s'est poursuivie par le repas des aînés à l'Etape Charollaise organisé par le CCAS.



REPAS ETE

Le soleil, la musique, la chanson et la danse étaient au rendez-vous autour d'une bonne côte de bœuf, pour le repas d'été du dimanche 10 août, dans une ambiance chaleureuse et joyeuse !

Le repas d'été organisé par le Foyer rural et animé par Gis Animation a réuni une centaine de convives.

Merci à notre Chef cuisinier « Super Christian », à l'équipe du foyer rural et à tous les autres bénévoles qui ont permis l'organisation de A à Z de ce repas d'été de Saint Marcelin de Cray.



SOIREE MUSIQUE



Le 26 novembre 2014, les élèves des classes d'instrument et de chant de l'école intercommunale de la communauté de communes du clunisois, sous la direction de Laurent Chabot, se sont produits à la salle des fêtes pour un moment musical très apprécié des spectateurs.

REPAS ANNUEL DU CLUB DES BOUTONS D'OR



Comme chaque année le traditionnel repas pour tous les membres du club des boutons d'or a eu lieu dans la salle des associations. Le repas préparé par un traiteur a ravi tous les convives. Une minute de silence a été observée à 12 h 00 pour les assassinats du 7 Janvier. Le Maire de la commune a été invité à partager ce moment convivial.

LOTO DU CLUB DES BOUTONS D'OR

Le 7 Décembre dernier a eu lieu le loto du club des « Boutons d'Or ». La salle des fêtes était remplie et chaque participant a passé un excellent après-midi. Un grand merci aux membres du Club des anciens qui œuvrent chaque année pour l'organisation de cette manifestation.

ARBRE DE NOEL

Cette année, c'est le samedi 20 décembre à 15 heures, que St Marcelin de Cray a reçu le Père Noël après un superbe spectacle de cirque présenté par la rayonnante Lucie Vendroux de Chevagny sur Guye. Son personnage, Mme Hulotte, a jonglé avec des bâtons du diable, des balles, des anneaux et des foulards. Elle a maîtrisé l'équilibre sur la boule et utilisé l'expression théâtrale et la danse pour nous partager son univers poétique. A la fin du spectacle, elle a invité les enfants et leurs parents à jongler avec elle, pour le plus grand plaisir de tous, avant la traditionnelle distribution des cadeaux par le Père Noël et le goûter festif, bien-sûr.



ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

FOYER RURAL SAINT MARCELIN DE CRAY

SCRAP AU VILLAGE

Depuis le 1^{er} Octobre, un atelier SCRAPBOOKING a lieu tous les quinze jours le vendredi soir de 18 à 21 h à la salle des associations. Cet atelier est mené par Dominique LARDET et permet à chaque participante de laisser aller sa créativité et mettant en valeur des photos personnelles.



AGENDA DU FOYER FURAL

- **14 février 2015** : CARNAVAL avec les enfants de la commune. Regroupement à 15 h devant la salle des fêtes.
- **18 Avril 2015** : Soirée Chansons Françaises en collaboration avec le Foyer de Rural de Chevagny sur Guye.
- **14 Juin 2015** : Vide Grenier à Cray

CLUB DES BOUTONS D'OR

Deux fois par mois les aînés de la commune se réunissent le jeudi après midi dans la salle des associations et partagent un bon moment devant un jeu de carte ou un bon café !



PROJETS DE TRAVAUX DE LA COMMUNE

CHAUFFERIE BOIS DECHIQUETE

La commune mène une réflexion concernant le système de chauffage des salles des fêtes, des logements communaux contigus aux salles et de la mairie. Cette démarche est destinée à mettre en place un chauffage plus économique afin de maîtriser les dépenses d'énergie de la commune et des locataires des logements.



CUISINE SALLE DES FETES



L'aménagement de la cuisine et de la plonge de la grande salle des fêtes est un projet 2015, pour un montant d'environ 15 000 euros. Néanmoins, la confection de plats est incompatible avec la réglementation en vigueur, donc le « piano » disparaîtra et sera remplacé par un four de remise en température pour les traiteurs.

L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

La commune envisage l'acquisition d'un tracteur sur lequel sera monté la lame biaisée de déneigement et un broyeur porté à l'arrière. Pour le fauchage des accotements, l'achat d'une épareuse sera nécessaire, ce qui nous fera faire des économies (nous faisons appel actuellement à une entreprise privée).



TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Dans le programme de réalisation de la chaufferie à bois déchiqueté, il est prévu d'installer des radiateurs dans les logements et les salles en remplacement des chauffages électriques et l'isolation des combles du logement situé au-dessus de la salle des fêtes.

Communiqué

La SAUR, compagnie fermière qui gère le réseau d'eau potable, procède chaque année à une analyse de l'eau de Saint Marcelin de Cray. Les résultats sont affichés en Mairie.

EVENEMENTS ET TRAVAUX 2014 DE LA COMMUNE

INONDATIONS DU 4 NOVEMBRE

Le 4 novembre 2014, la commune a subi comme un peu partout des inondations exceptionnelles. Même le pont « Pierrot » a eu la bonne idée de passer sous le pont en pierre de Cray sans se mettre en travers, ce qui aurait pu occasionner une montée des eaux beaucoup plus importante.



LA VOIRIE

La commune a investi pour la voirie, la somme de 47 800 euros en 2013 et 46 200 euros en 2015. La subvention du département s'élève à environ 1 600 euros par an.



REPLACEMENT DE CANALISATIONS



Dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable, le syndicat des eaux de la Vallée de la Guye a procédé au remplacement de la vieille conduite en fonte posée il y a plus de 60 ans, devenue fragile et cassante qui alimente, depuis le poste de refoulement de Saint Marcelin de Cray, le réservoir de Marnant à Joncy. L'entreprise Charollaise des travaux publics a procédé à la pose de la nouvelle conduite également en fonte, d'un diamètre de 250 millimètres.

TRAVAUX A LA BASCULE

Le projet d'embellissement de la traversée de la commune continue par la mise en place de terre végétale autour de la bascule. Au printemps, une jachère fleurie agrémentera cette placette.

Domage pour les gendarmes qui trouvaient là un bel endroit pour placer le radar....



TRAVAUX DU TOIT DE L'EGLISE DE CRAY

Les laves des murs de refends et de l'abside du toit de l'église de Cray ont été changées pour des problèmes d'étanchéité. C'est l'entreprise « Les Laviers de Bourgogne » qui a effectué ce magnifique travail. Les travaux d'un montant de 70 500 euros TTC ont été financés par :

- Le Centre Saône et Loire dans son programme LEADER 26 200 euros,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles 11 900 euros,
- le Département de Saône et Loire 9 500 euros,
- l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Cray 11 200 euros.

La commune, Maître d'Ouvrage, a fait l'avance de la TVA récupérable en 2016. C'est donc une opération « blanche » pour la Commune.



REGLES DE BON VOISINAGE

Que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut être source de conflits. Avec dialogue, bons sens et courtoisie, vivre en bon voisinage, c'est simple !

Plantations: la loi interdit de planter toute espèce d'arbre donnant sur une propriété privée contigüe, à moins de respecter certaines règles de distance et de hauteur :



La loi impose une distance d'au minimum 2 mètres de la limite de propriété pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres ou une distance d'au minimum 0.50 mètre de la limite de propriété pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

Si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

Concernant l'entretien, un propriétaire peut contraindre son voisin à couper les branches d'arbre qui avancent sur sa propriété mais il ne peut exécuter cette opération à sa place.

Les odeurs et fumées : les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires ne doivent pas être brûlés. Tout brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit. Vous devez les déposer à la déchetterie, les broyer ou les composter.

Le bruit : ce sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant....) ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard, pompe à chaleur, tondeuse...) ou par un animal (abolement....) si ces bruits sont commis la nuit, entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne.



Pour les tondeuses à gazon, par arrêté préfectoral du 30 juillet 2001, les horaires de tonte sont les suivants : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h les jours ouvrables, de 9 à 12 h et de 15 à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Pour les activités économiques, toute personne dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou à l'extérieur doit prendre toutes précautions pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, notamment entre 20 h 00 et 7 h 00 et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Les travaux agricoles, fenaisons, moissons n'entrent évidemment pas dans le champ de ces restrictions.

Les aboiements : de nuit, ils sont assimilés au tapage nocturne. La journée, rien ne les pénalise directement.

Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Des solutions telles que le collier anti-aboiement existent.



Divagations des animaux : est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse n'est plus sous la surveillance immédiate de son maître (d'après l'article 211.23 du code rural). Il est interdit, selon l'article L211-19-1 du même code, de laisser divaguer les animaux. **Le propriétaire est responsable du dommage causé par son animal (article 1385 du code civil).**

Le Maire, au titre de l'article L211-22 du code rural, prend toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Pour vos encombrants FAITES UN GESTE !

A titre d'information ou de rappel les bennes à ordures situées dans la commune sont destinées uniquement aux déchets ménagers enfermés dans des sacs poubelles.

Les déchets en vrac ou encombrants doivent être versés à la déchetterie. Au sein de la Communauté de Communes du Clunisois, deux déchetteries intercommunales sont disponibles pour les habitants de Saint Marcelin de Cray :

SALORNAY SUR GUYE

Les Prés Bouin - route de Montceau - tél. 03.85.59.99.71

Horaires d'été* :

Lundi de 14 h à 18 h

Vendredi de 14 h à 18 h

Samedi de 8 h à 12 h

***La saison d'été est comprise entre le 31 mars et le 31 octobre.**

Horaires d'hiver

Lundi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h

LA GUICHE

Jarrat - 03-85-24-53-79

Horaires d'été* :

Lundi de 8 h à 12 h

Samedi de 14 h à 18 h

***La saison d'été est comprise entre le 31 mars et le 31 octobre.**

Horaires d'hiver

Lundi de 9 h à 12 h

Samedi de 14 h à 17 h

Des déchets de type encombrants, en vrac comme sur la photo ayant été jetés ainsi dans les bennes d'ordures ménagères, le cantonnier de la commune a dû les enlever et les transporter jusqu'à la déchetterie puisque ces déchets ne pouvaient être collectés par le prestataire d'ordures ménagères.



Habitants de Saint Marcelin de Cray, nous comptons sur vous !

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Lilou CLERC BONNET - Maulny - le 23 mars 2014

Lola VINDIOLET – En Charnay - le 14 Septembre 2014

MARIAGES

Véronique BERNARDET et Alain GAUDY – le Vieux Bourg – le 26 juillet 2014

Amélie FAYOLLE et Yann CARCHY – Marizy – le 30 août 2014

DECES

Jacqy AYMARD , décédé sur la commune – Saint Vallier – le 22 février 2014

Marie RIGAUD – La Grande Bussière – le 17 septembre 2014

SERVICES OFFERTS AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Communauté de Communes du Clunisois – 5 place du marché – 71250 CLUNY
Tél 03 85 20 00 11 – Site Internet : www.enclunisois.com

Social, Emploi, Économie

- Accueil et accompagnement des **demandeurs d'emploi** du territoire (service emploi et insertion)
- Accueil et orientation des **personnes en difficulté** (relais de service public, guichet unique itinérant sur le territoire)
- Accès gratuit de tous les habitants du territoire au **guichet unique « Logement »** : conseil en matière de construction et rénovation de logements (CAUE, ADIL, ainsi qu'un architecte conseil)
- **Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) : aide financière à la rénovation
- Bénéfice du programme **« Habiter mieux »** : aide financière
- **Zones d'activités** pour accueil d'entreprises (Salornay, Cluny)
- Accès à tarif réduit au **Point Cyber** (Maison de la Communauté de Communes et antenne itinérante)
- Accès à tarif réduit au **Centre de télétravail** (Maison de la Communauté de Communes)

Petite enfance, enfance, jeunesse, sports

- Accès à tarif préférentiel à la **halte-garderie**, (évolution en **« multi-accueil »** : places de crèche)
- **Relais assistantes maternelles** pour animer les professionnel(le)s de l'ensemble du territoire
- **Ludothèque** (prêt de jeux pour enfants, jeunes et adultes), animations (fêtes du jeu)
- Prêt de **matériel de puériculture**
- **Centres de Loisirs** (3 à 11 ans) : la Marelle (Cluny), Centre de loisirs de La Guiche, « Loisirs en campagne » (Salornay et St André), Amicale de Charly (Mazille), Eclaireurs de France (Cluny)
- **Club jeunes** (11 à 17 ans) (Cluny) et Espace jeunes (La Guiche), avec activités les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires
- **Maison de l'enfance et de la jeunesse** au Quai de la Gare, à proximité de la voie verte (ouverture en septembre 2014)
- Accès à tarif réduit à la **piscine intercommunale couverte de La Guiche** (ouverte d'avril à octobre), adultes et scolaires de toutes les écoles du territoire
- Accueil d'associations sportives au **Boulodrome intercommunal** (Boule lyonnaise, Pétanque, Tir à l'arc, Mølky)
- animateurs **d'activités péri-éducatives** mutualisés entre toutes les écoles du territoire

Culture, Tourisme, événementiel

- Accès à tarif réduit à l'**école intercommunale de musique et de danse** (Cluny)
- **Initiation musicale** dans les écoles maternelles et primaires
- Accès à tarif réduit pour les hébergeurs du territoire aux services de l'établissement public intercommunal **« Office de Tourisme de Cluny et du Clunisois »**
- Soutien aux associations organisatrices de **festivals** participant à l'attractivité du territoire
- Accès aux services du **Pays d'Art et d'Histoire** (conseils, formation, soutien)

Aménagement de l'espace, énergie, transport, environnement

- **« Territoire à énergie positive »** (diagnostics énergétiques, sobriété, énergies renouvelables)
- **Charte forestière** de territoire pour le développement de la filière bois-forêt
- **Transport scolaire** gratuit
- **Transport à la demande** (2€) pour aller de tout point du territoire à Cluny et vice-versa
- **Transport gratuit des écoles à la piscine** intercommunale de La Guiche
- **Collecte des déchets ménagers**
- **Couverture très haut débit** sur l'ensemble du territoire à partir de 2017
- Accès aux **aides Natura 2000** sur les espaces riches en biodiversité

DOSSIERS

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères dont les compétences sont la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Travail en régie pour la collecte et le transport délégation pour le traitement.

Une étude est en cours pour la mise en place d'une redevance ou taxe incitative afin d'optimiser au maximum le compostage et le tri.

Toutes les informations sont sur le site www.sirtomgrosne.fr

Le SPANC

Pour les habitants ayant accès à internet, ce site présente le service public à l'assainissement non collectif, avec toutes les possibilités possibles pour les vidanges de fosses septiques (le prix est environ le tiers d'une entreprise autre que celle qui a fait l'objet de l'appel d'offres du SPANC) ainsi que pour la réhabilitation des installations existantes.

La commune reste à la disposition de tous pour fournir les imprimés de demandes de vidanges et d'aide à la réhabilitation (aide de 3000 euros de l'agence de bassin RMC si les conditions ont réunies).

Toutes les informations sont sur le site www.spancduclunisois.fr

Environnement

La commune remercie les agriculteurs de Saint Marcelin de Cray qui, chaque fin d'année, entretiennent voies communales, chemins ruraux et de dessertes. Souvent dans l'ombre, il ne faut pas oublier qu'ils tiennent une part importante dans le respect de l'environnement et permettent à chacun de pouvoir utiliser sereinement les accès communaux (randonneurs, quads, forestiers etc....)

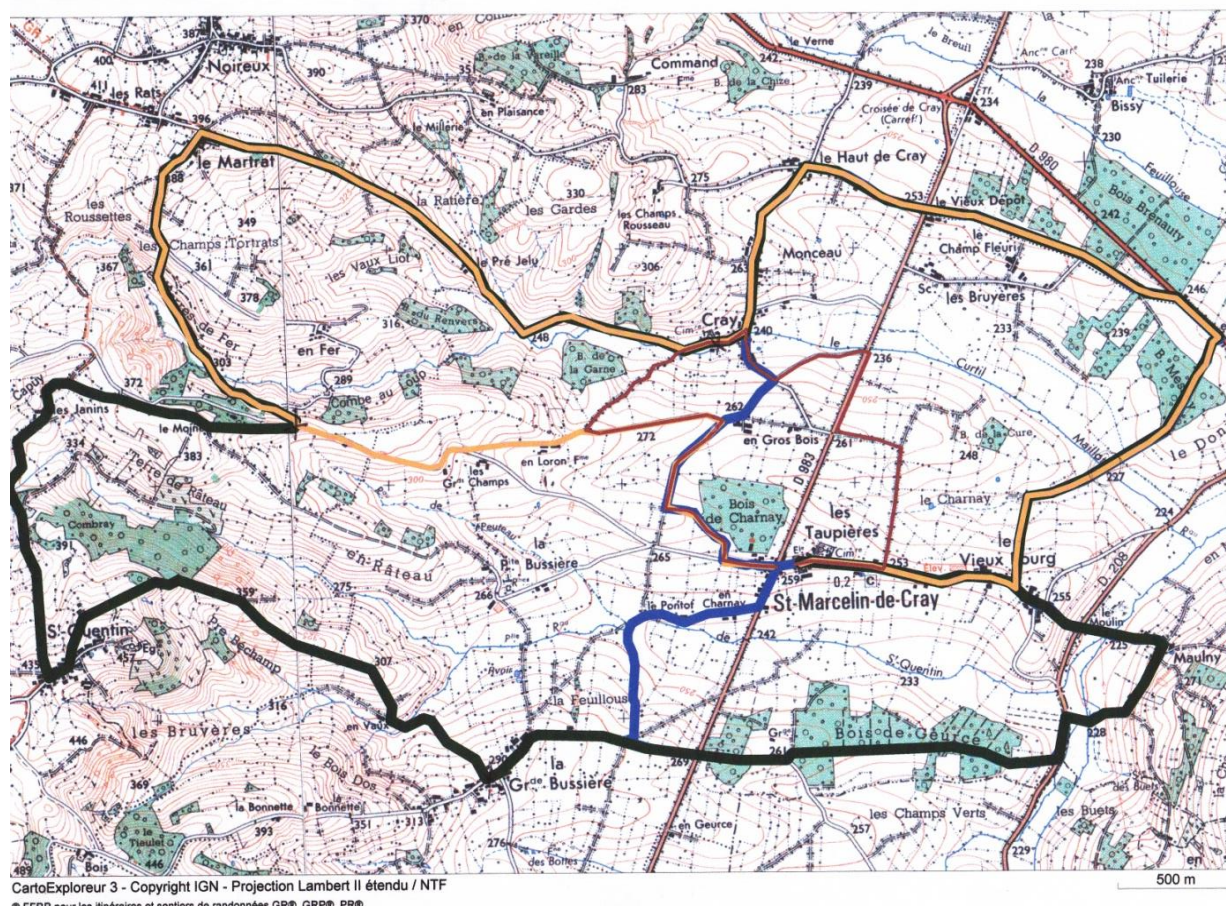
La commune rappelle également à chaque propriétaire de résidence principale et secondaire, à chaque propriétaire de parcelles de bois, de parcelles agricoles ou autres son devoir d'entretenir régulièrement les abords sans attendre qu'un tracteur passe par là !

Sont concernés également le dégagement des lignes téléphoniques.

La Commune se réserve le droit, après mise en demeure, de faire broyer les haies des riverains par un professionnel en cas de non-respect des règles et de faire suivre la facture au propriétaire négligeant.

Circuits de Randonnée

Vous trouverez ci-dessous une carte de quelques parcours que vous pouvez effectuer à SAINT MARCELIN DE CRAY.



GITES RURAUX DE SAINT MARCELIN

Gîte Le Refuge des Passereaux
La Bonnette
Référence : Gîte de France n°705

Gîte Le Grand Command
Moulin de Command
Référence : Gîte de France n°1164

Gîtes du Vieux Poirier et de la Hulotte
Le Haut de Cray
Référence : Gîte de France n°1393

Centrale de Réservation Gîtes de France 71 : 03 85 29 55 60 www.gites71.com

NOS PROFESSIONNELS RESIDANT A ST MARCELIN



Après une carrière à la SNCF, Olivier Brunel, a choisi de se former puis de s'installer à son compte fin 2014.

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans cette nouvelle entreprise !



Après avoir fait des saisons dans des établissements à Courchevel et St Tropez, puis 3 ans à La Côte St Jacques à Joigny (3 étoiles Michelin) et une année au Restaurant de La Poste à Charolles (1 étoile Michelin), Stéphanie et Philippe Lefeuvre ont repris l'Etape Charollaise en 2008 à la Croisée de Cray. Ils nous y proposent une cuisine créative et moderne dans un cadre chaleureux.



Thomas Bataille et son frère Benjamin ont créé leur société d'isolation avec des matériaux naturels.

Thomas réside à La Grande Bussière avec sa famille. Le siège de son entreprise est à Blanzy



Installé à Cluny depuis mars 2008, Bruno Berthelin sélectionne, conseille et diffuse une large gamme de vins de propriétaires dans sa boutique cave « Au Plaisir Dit Vin ».



Jean-Pierre Lavigne vous propose ses services pour les petits travaux forestiers : débroussaillage, élagage, dépressage, taille de formation, abattage.

En Favier –
Tél 03 85 79 84 76 ou 06 74 81 53 95..



Virginie TIETTO vous attend nombreux dans le salon de coiffure qu'elle a ouvert à Buxy
